

**DEPART DU LOGEMENT  
MODE D'EMPLOI**

Vous venez de donner congé de votre logement.

Avant de procéder à votre état des lieux de sortie, nous vous faisons part de ce petit guide afin que votre départ se déroule dans les meilleures conditions.

**La visite du logement**

Pendant la durée du préavis, des candidats locataires viendront (comme vous l'avez peut-être fait auparavant) visiter le logement. Nous vous remercions par avance de leur réserver un bon accueil.

**La remise en état**

Durant cette période de préavis, vous devez remettre en état le logement tel qu'il était à la signature de l'état des lieux d'entrée.

**La visite conseil (pré-visite)**

Avant de procéder à votre état des lieux de sortie, nous vous proposons de prendre contact avec nous afin de procéder à une visite conseil.

Si cette visite n'est pas obligatoire, elle est toutefois vivement recommandée.

Cette visite conseil vous permettra de connaître les éventuelles réparations locatives à votre charge au départ et cela vous laissera le temps de faire les travaux nécessaires pour éviter une facturation à l'état des lieux de sortie.

Cette visite conseil est totalement gratuite.



**L'état des lieux de sortie**

Le jour de votre départ, vous procéderez à l'état des lieux de sortie.

L'état des lieux de sortie détermine les éventuelles réparations locatives qui vous sont imputables par comparaison avec l'état des lieux d'entrée.

Lors de votre départ, le document d'état des lieux de sortie sera complété et signé par vous et SOLIHA AIS.

Vous remettrez alors au gestionnaire de SOLIHA AIS toutes les clés du logement (logement, boîtes aux lettres, cave, garage...).

**Démarches administratives**

Avant votre départ définitif, pensez à vous rendre à la poste pour effectuer votre changement d'adresse, le délai de mise en place étant d'environ 1 semaine.

Vos abonnements gaz, électricité et eau ne devront être résiliés qu'après que l'état des lieux ait été réalisé pour nous permettre de vérifier ensemble tous les équipements du logement.

Enfin, n'oubliez de prévenir la CAF de votre départ (à la date de l'état des lieux de sortie et non avant).



## DEPART DU LOGEMENT MODE D'EMPLOI...

Pour ne rien oublier, nous vous invitons à cocher les cases au fur et à mesure de votre progression...

### Etat général

- Sols balayés et lavés, sans tâches
- Moquettes aspirées, sans tâches
- Plinthes, boiseries dépoussiérées, lessivées et repeintes si nécessaire
- Peinture murs et plafonds dépoussiérés, lessivés et refaites si nécessaire
- Portes et fenêtres lessivées (y compris intérieures)
- vitres lavées, sans traces
- Grilles de ventilation ou VMC nettoyées
- Trous de chevilles rebouchés à l'enduit, poncés et repeints proprement
- Lés de papiers peints recollés ou remplacés si nécessaire
- Remplacement des dalles cassées, tachées, trouées ou brûlées
- Douilles électriques en place (avec ampoules)
- interrupteurs et prises électriques nettoyés
- Remplacement des interrupteurs, prises de courant, fusibles absents ou détériorés
- Enlèvement des branchements et installation pirates

### Salle de bains et WC

- WC détartrés, désinfectés et brillants
- Abattant et cuvette propre, à changer si détérioré
- Lavabo, bidet, baignoire, douche, ... détartrés et nettoyés
- Vérification et réparation des fuites
- Robinetterie propre et brillante
- Evacuation sans déchets
- Joints périphériques propres
- Tuyauterie dépoussiérée et lessivée
- Grilles de ventilation ou VMC nettoyées

### Cuisine

- Meuble sous évier propre intérieur / extérieur
- Evier en inox brillant
- Evier en grés ou résine propre sans tâches
- Siphon sans déchets et propre, remplacement des bouchons si détériorés ou manquants
- Nettoyage des éléments de cuisine existants
- Vérification et réparation des fuites

### Chauffage

- Chaudière sans graisse ni poussière, entretien annuel réalisé
- Radiateurs dépoussiérés et propres

### Annexes

- Balcon et terrasses balayés, sans mousse
- Grilles de ventilation extérieures et gouttières nettoyées
- Grenier, cellier, garage, cave, débarrassés et balayés
- Pelouse tondue, haies taillées et déchets verts débarrassés

### Divers

- Thermostat, interphone, sonnette... propres, remplacés si détériorés ou manquants
- Boîte aux lettres vidée, en bon état
- Remplacement des clés cassées ou égarées
- Cheminée ramonée
- Fosse septique (ou fosse toutes eaux) vidangé

### Ce que dit la loi...

Nous vous rappelons que les réparations locatives découlent des obligations légales du locataire qui doit prendre à sa charge l'entretien courant du logement et les menues réparations (Décret n°87-712 du 26 août 1987).

ATTENTION, la liste des travaux d'entretien présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et ne vous décharge pas de réaliser d'éventuels travaux de remise en état qui pourraient vous être demandés suite à des dégradations ou à des modifications de votre habitat.

